



Envoyé en préfecture le 21/12/2018  
Reçu en préfecture le 21/12/2018  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20181218-2018\_8\_139-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 Décembre 2018**

2018-8-139

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-huit, le 18 Décembre 2018  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 12 Décembre 2018  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT,

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

**Sennely** : M. Pierre HENRY,

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON, M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY

**ABSENT EXCUSE** : M. Hervé NIEUVIARTS,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Tarifs SPANC 2019.**

Sur le territoire de la Communauté de Communes, certains usagers sont propriétaires de plusieurs installations.

Il est proposé de facturer à 70 % le cout de la visite à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.

En effet, le technicien faisant les visites avec le même usager, le temps de présentation, d'explication et d'échange s'en trouve réduit.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**ADOPTE** les nouveaux tarifs du SPANC.

- 130 € pour un contrôle de bon fonctionnement ou un contrôle de vente pour une et deux installations (inchangé par rapport à 2018), et 91 € (70% du cout initial) à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.
- 180 € pour un contrôle de conception et d'exécution d'une installation en cours de réalisation ou de réhabilitation. Le paiement de la redevance se fait en deux temps : 90 € suite au contrôle de bonne conception, et 90 € suite au contrôle de bonne exécution.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 21/12/2018  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 21/12/2018  
Reçu en préfecture le 21/12/2018  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20181218-2018\_8\_139-DE

En cas d'absence de l'utilisateur ou de son représentant alors qu'un avis de passage a été envoyé au propriétaire de l'installation, un dédommagement forfaitaire de déplacement de 20 € est envoyé au propriétaire de l'installation.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE